

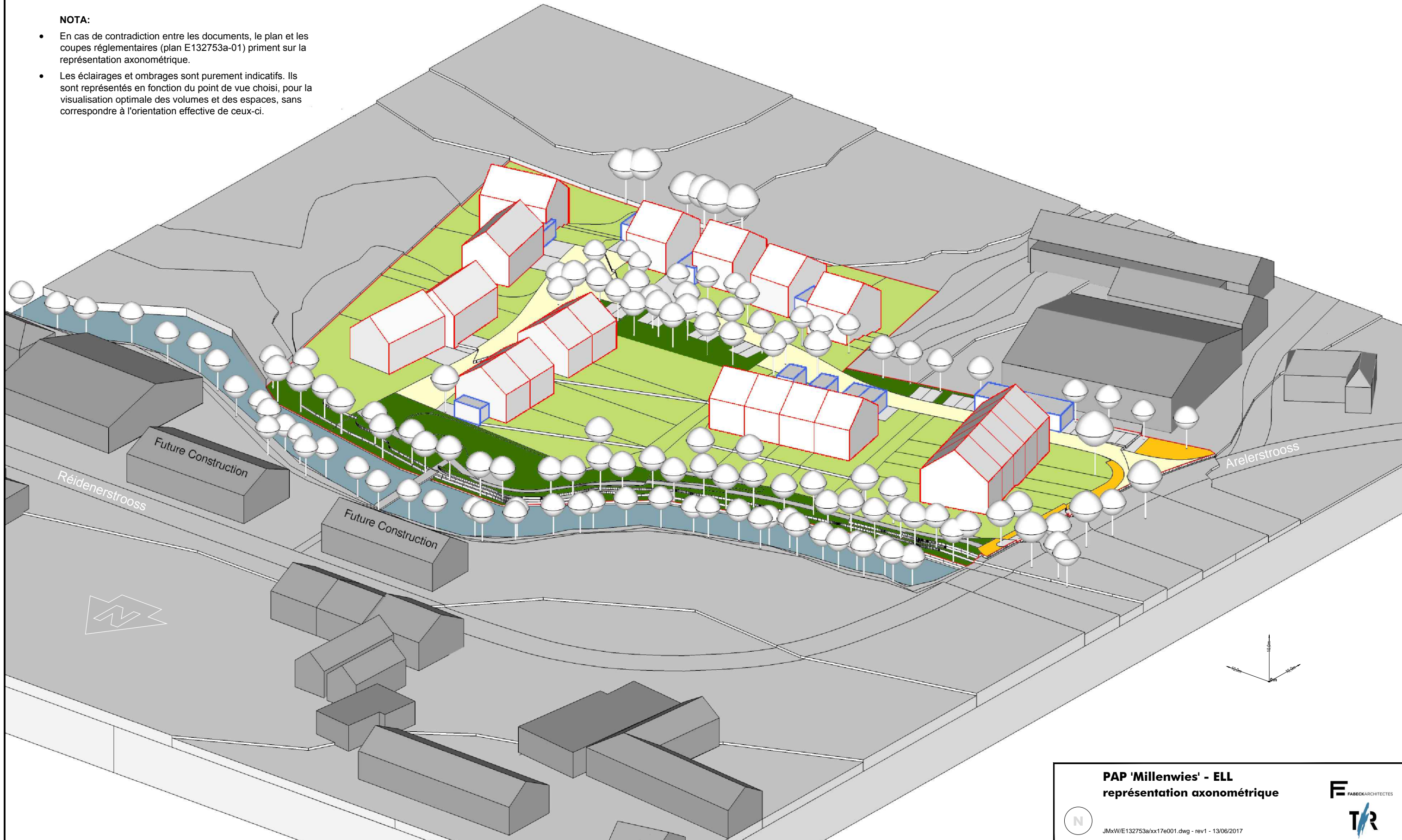
LEGENDE

Gabarit des immeubles

- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour dépendances

NOTA:

- En cas de contradiction entre les documents, le plan et les coupes réglementaires (plan E132753a-01) priment sur la représentation axonométrique.
- Les éclairages et ombrages sont purement indicatifs. Ils sont représentés en fonction du point de vue choisi, pour la visualisation optimale des volumes et des espaces, sans correspondre à l'orientation effective de ceux-ci.



PAP 'Millenwies' - ELL
représentation axonométrique



JMxW/E132753a/xx17e001.dwg - rev1 - 13/06/2017

